

Charte humanrights.ch

VISION

humanrights.ch s'appuie sur la vision d'une Suisse où les droits humains et les droits fondamentaux seraient des valeurs motrices de la société et de la politique et y joueraient un rôle décisif:

- La société reconnaît l'importance essentielle des droits humains et des droits fondamentaux;
- les droits humains et les droits fondamentaux sont intégrés dans la conscience ordinaire;
- la Suisse poursuit une politique des droits humains active et cohérente, sur son territoire comme à l'étranger;
- législateurs et instances juridiques reconnaissent les droits humains et les droits fondamentaux, les protègent et les mettent en œuvre;
- les droits humains et les droits fondamentaux sont applicables aux cas individuels.

IDENTITÉ

- humanrights.ch se considère comme étant une organisation indépendante, professionnelle, spécialisée et autonome sur le plan institutionnel et idéologique.
- humanrights.ch fait partie de la société civile et développe au besoin des correctifs critiques quant aux actions et politiques gouvernementales.
- humanrights.ch viabilise l'accès au spectre complet des droits humains en vigueur et de leur incidence pratique.

OBJECTIFS

- humanrights.ch contribue à la reconnaissance, la mise-en-œuvre et le respect, en Suisse et par la Suisse, de tous les droits humains internationaux en vigueur.
- Dans le débat politique actuel, humanrights.ch adopte une position et une attitude favorables à celles et ceux dont les droits humains et les droits fondamentaux ont été abusivement restreints.
- humanrights.ch développe une offre et des instruments qui renforcent au sein de la société civile, de la politique et de l'administration, la conscience de l'existence des droits humains et de la responsabilité qui en découle pour certains acteurs sociétaux.
- humanrights.ch défend les droits humains et les droits fondamentaux en vigueur contre toute attaque politique.

DOMAINES D'ACTIVITÉ

Pour humanrights.ch, les domaines d'activités suivants sont essentiels à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus:

- information/sensibilisation
- formation
- consultation
- monitoring: analyse, prise de position, lobbying
- coordination, réseautage, collaboration

Voici quelques explications concernant ces domaines d'activités. Elles ont trait à la défense des droits humains en Suisse de façon générale, sans lien spécifique avec les activités de humanrights.ch:

INFORMATION / SENSIBILISATION

Le travail d'information met à disposition les informations utiles en matière de représentation et d'application des droits humains et des droits fondamentaux en Suisse ainsi que les informations concernant les institutions internationales de défense des droits humains.

Le travail de sensibilisation se concentre sur la signification concrète des droits humains et des droits fondamentaux dans un contexte pratique, il rend possible une interprétation et une utilisation appropriées du savoir technique sur le terrain et renforce la posture éthique sous-jacente.

FORMATION

Le travail de formation se base sur l'information et la sensibilisation et les approfondit dans différents domaines, usant d'une pédagogie et d'une didactique adaptées. Lors de cet exercice, on utilisera les connaissances et manuels adoptés par le milieu de la formation aux droits humains tels qu'ils ont été élaborés à l'international.

CONSULTATION

La protection des droits humains est complexe et touche tout à la fois le droit, la politique, l'éthique, etc. Il existe une forte demande de conseils de la part de groupes très hétérogènes: toutes sortes de personnes concernées, étudiant-e-s, autorités juridiques, etc. Suivant le contexte, le travail de consultation comprend la transmission d'informations, de savoir, de savoir-faire ou également l'émancipation psychosociale.

MONITORING: ANALYSE, PRISES DE POSITION, LOBBYING

La mise-en-œuvre des droits humains en Suisse est suivie, observée et analysée. Les décisions, développements et politiques sont appréciés de façon critique. Lors de ce processus, on identifie les possibilités d'amélioration. La publication de ces évaluations participe à la formation d'opinion. L'on agit activement auprès des politicien-ne-s et des autorités juridiques afin d'obtenir des améliorations concrètes (lobbying).

COORDINATION, RÉSEAUTAGE, COLLABORATIONS

Les organisations de la société civile sont plus puissantes et efficaces lorsqu'elles s'organisent en coalitions et agissent ensemble pour revendiquer certains objectifs communs. Mais il faut pour cela que l'organisation soit prête à prendre l'initiative dans son domaine et à assumer des fonctions de coordination et de réseautage.

Adopté par le Comité de humanrights.ch en avril 2013